

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

-----

Nombre de délégués titulaires du SIGP : 13

Date de convocation : 03/06/2024

Nombre de délégués suppléants du SIGP : 5

Date de publication : 05/06/2024

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

**Délibération n° 2024-037**

Le 11 juin 2024 à 19 h 00, le Comité syndical s'est réuni en session ordinaire à La Plagne Tarentaise, sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH.

### **Présents (10) :**

AIME-LA-PLAGNE :

M. Laurent DESBRINI, titulaire.

Mme Corine MAIRONI-GONTHIER, titulaire.

CHAMPAGNY :

M. Xavier BRONNER, titulaire.

M. Denis TATOUD, titulaire.

LA PLAGNE TARENTEAISE :

Mme Nathalie BENOIT, suppléante (de Fabienne ASTIER).

M. Jean-Luc BOCH, titulaire.

M. Pierre OUGIER, titulaire.

M. Romain ROCHET, titulaire.

M. Daniel-Jean VENIAT, titulaire.

M. Christian VIBERT, titulaire.

**Excusés (8) :** Mmes Marie MARTINOD, suppléante d'Aime-la-Plagne et Fabienne ASTIER, titulaire de La Plagne Tarentaise suppléée par Nathalie BENOIT suppléante de La Plagne Tarentaise.

MM. Michel GENETTAZ, titulaire d'Aime-la-Plagne, Xavier URBAIN, suppléant d'Aime-la-Plagne, Pascal VALENTIN, titulaire d'Aime-la-Plagne, Vincent RUFFIER des Aimes, nouveau suppléant de Champagny, René RUFFIER-LANCHE, titulaire de Champagny et Benoît VALENTIN, suppléant de La Plagne Tarentaise.

**Secrétaire de séance :** M. Christian VIBERT, titulaire de La Plagne Tarentaise.

**OBJET** : finances : modification du montant de la subvention à l'OTGP pour 2024 : régularisation des montants de participation des communes.

**M. le Vice-président délégué aux finances :**

Rappelle les dispositions des articles L 5212-15 et suivants du Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5212-16.

Expose les modalités de financement de la compétence tourisme, comme prévues par les statuts de l'OTGP.

Précise les modalités de répartition du financement de la compétence tourisme entre le SIGP et les communes membres, à titre prévisionnel pour l'année 2024, telles que sollicitées et proposées par l'OTGP par courrier du 03 août 2023, et arrêtées en dernier lieu au cours de la séance plénière du 10 octobre 2023 (délibération n° 2023-058).

Vu le courrier de l'OTGP du 28 mai 2024,

Projette l'ensemble des documents fournis avec la convocation du présent Comité syndical et notamment le tableau récapitulatif.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

**Note que :**

- La Commune de La Plagne Tarentaise a fait une demande d'actions supplémentaires à l'OTGP pour 2024 (embauche d'un animateur sportif pour les salles d'altitude + participation à l'accueil des athlètes de haut niveau) et cela nécessite une participation complémentaire de 21.085,06 € à la subvention au titre de l'année 2024.
- La Commune d'Aime-la-Plagne d'une part doit bénéficier d'une reprise de subvention au titre de l'année 2024 à hauteur de 211.800 € à régulariser (financement complémentaire exceptionnel) et d'autre part a demandé une action supplémentaire pour une partie du Festival Baroque 2024.

Accorde la subvention 2024 telle que demandée par l'OTGP et valide les nouvelles modalités de financement par les communes membres à l'OTGP pour l'année 2024, ainsi que les montants prévisionnels désormais de :

- |                          |                 |
|--------------------------|-----------------|
| ○ Aime-la-Plagne :       | 773.282,26 €.   |
| ○ Champagny en Vanoise : | 465.762,90 €.   |
| ○ La Plagne Tarentaise : | 2.375.909,78 €. |
| ○ SIGP :                 | 2.079.330,96 €. |

Dit que la subvention de base 2024 sera donc de 5.694.285,90 € (au lieu de 5.885.000,84 €).

Autorise le président à signer tous les actes nécessaires et à transmettre aux communes les montants de la répartition étant à leur charge en 2024.

Charge le président de notifier la présente délibération aux communes membres, à l'OTGP, ainsi qu'à Mme la Trésorière syndicale de Moûtiers.

AINSI DELIBERE

Le Secrétaire de séance,  
M. Christian VIBERT



Le Président,  
M. Jean-Luc BOCH



SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DE LA GRANDE PLAGNE  
D.F. 62  
73211 AIME CEDEX

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de la publication de cet acte. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*



# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE

## LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 11/06/2024

### REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués titulaires du SIGP : 13	Date de convocation : 03/06/2024
Nombre de délégués suppléants du SIGP : 5	Date de publication : 05/06/2024
Quorum applicable : 7	

**Le 11 juin 2024** à 19 h 00, le Comité syndical s'est réuni en session ordinaire à La Plagne Tarentaise, sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH.

#### **Présents (10) :**

AIME-LA-PLAGNE : M. Laurent DESBRINI, titulaire.  
Mme Corine MAIRONI-GONTHIER, titulaire.

CHAMPAGNY : M. Xavier BRONNER, titulaire.  
M. Denis TATOUD, titulaire.

LA PLAGNE TARENTEISE : Mme Nathalie BENOIT, suppléante (de Fabienne ASTIER).  
M. Jean-Luc BOCH, titulaire.  
M. Pierre OUGIER, titulaire.  
M. Romain ROCHET, titulaire.  
M. Daniel-Jean VENIAT, titulaire.  
M. Christian VIBERT, titulaire.

**Excusés (8) :** Mmes Marie MARTINOD, suppléante d'Aime-la-Plagne et Fabienne ASTIER, titulaire de La Plagne Tarentaise suppléée par Nathalie BENOIT suppléante de La Plagne Tarentaise.

MM. Michel GENETTAZ, titulaire d'Aime-la-Plagne, Xavier URBAIN, suppléant d'Aime-la-Plagne, Pascal VALENTIN, titulaire d'Aime-la-Plagne, Vincent RUFFIER des Aimes, nouveau suppléant de Champagny, René RUFFIER-LANCHE, titulaire de Champagny et Benoît VALENTIN, suppléant de La Plagne Tarentaise.

**Secrétaire de séance :** M. Christian VIBERT, titulaire de La Plagne Tarentaise.

⇒ ***Ouverture de la séance plénière à 19h00.***

⇒ ***M. le Président constate que le quorum est atteint.***

## ORDRE DU JOUR

**Compétences optionnelles « Eau et Assainissement collectif » :**  
depuis le 01 janvier 2016, seuls les délégués des communes d'Aime-La-Plagne et de La Plagne Tarentaise ayant transféré les compétences « Eau et Assainissement collectif » au Syndicat pour les sites d'altitude participent aux votes concernant l'eau et l'assainissement.

**Relevé de décision** : néant.

**Délibération n° 2024-037** : : modification du montant de la subvention à l'OTGP pour 2024 : régularisation des montants de participation des communes : unanimité.

⇒ **Fin de séance à 19h29**

Fait à La Plagne Tarentaise, le 11 juin 2024.

Le Secrétaire de séance,  
Christian VIBERT



Le Président,  
Jean-Luc BOCH

SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DE LA GRANDE-PLAGNE  
B.P 02  
73211 AIME CEDEX



Publié sur le site internet de la Commune de La Plagne Tarentaise, le **17 JUIN 2024**

- ⇒ Les actes administratifs exécutoires correspondants sont publics, et sont consultables sur demandes au siège du SIGP aux dates et heures d'ouverture, et sur le site internet de la Commune de La Plagne Tarentaise (<https://www.laplagne-tarentaise.fr>).
- ⇒ Les actes peuvent faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de leur publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).